

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 25 (1945)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Avis important

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## FONDATION DE LA SECTION DE BORDEAUX

Depuis plusieurs années déjà les organes dirigeants de notre Chambre de commerce projetaient de créer à Bordeaux une section dont la circonscription devait s'étendre à tout le sud-ouest de la France. Des contacts avaient été établis par notre ancien directeur général avec feu M. Perrinjaquet, notre regretté consul de Suisse à Bordeaux. Mais depuis, les événements avaient pris une tournure qui nous avait empêchés de mettre à exécution le projet du conseil d'administration.

Grâce à l'activité d'un certain nombre de membres actifs de notre compagnie, résidant à Bordeaux et dans le sud-ouest de la France, notre effectif dans cette région s'était, toutefois, accru dans de telles proportions que l'installation d'un secrétariat était devenue non seulement utile ou souhaitable mais nécessaire.

L'arrêté du Ministre de l'Intérieur, pris en date du 18 juin 1945, a enfin permis à nos organes dirigeants de traduire par des mesures d'ordre pratique les projets formulés dans le passé et le 17 novembre de cette année a eu lieu, dans la salle du Cinéma Moderne à Bordeaux, l'assemblée générale constitutive de notre nouvelle section.

Cette assemblée a été précédée d'un déjeuner officiel auquel avaient été conviées les autorités régionales françaises, ainsi que des délégués de nos représentations diplomatique et consulaire en France. Présidée par M. Paul de Perregaux, assisté de notre directeur général, l'assemblée que le Général commandant la 18<sup>e</sup> région, les délégués

du Commissaire de la République, du Préfet de la Gironde, du Maire de Bordeaux, le Président du Tribunal de commerce, le Président de la Chambre de commerce de Bordeaux et diverses personnalités marquantes de la vie économique bordelaise honoraient de leur présence, a procédé à la nomination de son comité en la personne de :

MM. Ulrich Beer-Truchot, Alfred Burgy, Fred Erismann, Hermann Gross, Georges Guyer, Octave Meige, François-Louis Morax, W. Thommen, J. E. Treyer et O. Wepfer.

Signalons dès l'abord que notre administrateur, M. J. E. Treyer, a été nommé par son comité président de la nouvelle section de Bordeaux, M. Fred Erismann vice-président et M. L. U. Beer trésorier, juste récompense aux efforts que ces Messieurs, en collaboration d'ailleurs avec tout le comité de recrutement, ont déployés depuis plus d'un an pour le succès de leur entreprise.

M. Schlatter, conseiller de légation, délégué par M. le Ministre de Suisse, a inauguré la partie documentaire de cette réunion en faisant devant un nombreux auditoire un exposé vivant sur les relations de la Suisse avec le sud-ouest de la France. Cette manifestation d'amitié franco-suisse s'est terminée par la présentation du film suisse « Sa dernière chance », à la grande satisfaction des assistants.

Cette nouvelle antenne jetée dans le pays des vins et du commerce maritime par notre compagnie est un gage d'essor et de prospérité pour les relations économiques entre la France et la Suisse.

### AVIS IMPORTANT

La conclusion des accords économiques du 16 novembre 1945 ont occasionné à nos services un surcroît de travail considérable. Dans ces conditions, nous nous voyons contraints, à notre grand regret, de fermer nos bureaux de Paris, le matin, à ceux de nos visiteurs qui n'auraient pas pris rendez-vous à l'avance.

Les heures de réception de notre Direction générale sont fixées, jusqu'à nouvel avis, de

**14 h. 30 à 17 heures**

Cette décision a été prise dans l'intérêt même de nos membres, afin que nos services disposent du temps nécessaire aux démarches les plus urgentes et à la liquidation des affaires courantes.